

Je tu mutes nous vous ils



Chaque année, les personnels enseignants ont la possibilité de demander une mutation ou une réintégration.
L'objectif est double : affecter les enseignants là où sont les besoins et répondre, dans la mesure du possible, aux aspirations de mobilité de chacun.
Comment s'organisent ces mutations ?

Depuis la loi du 11 janvier 1984 (article 60), on ne peut pas « contraindre un fonctionnaire à vivre durablement séparé de sa famille » dans la mesure où cela est compatible avec le service et les possibilités de mutation. Les dispositions relatives au rapprochement de conjoints évoquent « un droit de priorité aux fonctionnaires séparés de leur conjoint pour des raisons professionnelles, mais aussi aux fonctionnaires handicapés et aux fonctionnaires exerçant leurs fonctions dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles ». Selon les chiffres ministériels, en 2012, plus de 65 000 demandes de mutation ont été formulées pour la phase inter académique du mouvement, dont un peu plus d'un tiers pour rapprochement de conjoints. Un peu plus de 40% des enseignants ayant demandé une mutation au titre du rapprochement de conjoints l'ont obtenue. Comment ces mutations s'organisent- elles?

Vœux exaucés

Thomas a une métaphore bien à lui pour expliquer le système de mutation : « Il s'agit d'achat tout simplement. Un peu comme si chaque académie avait un prix et que le prof économisait une somme d'argent, dans le but d'acheter telle ou telle académie. » En réalité, il s'agit d'un système de points, basé sur des barèmes différents, tels que l'ancienneté, la situation familiale, l'assiduité. Le système varie d'une académie à l'autre. Certaines sont plus attractives que d'autres. Elles changent tous les ans, en fonction du nombre de profs entrants et sortants. « Il faut donc faire ses vœux de mutation un peu au culot », nous confie Thomas qui a obtenu sa demande en 2010.

Ce changement de territoire se déroule en deux temps. D'abord, la phase inter académique, pendant laquelle Thomas formule son vœu. Il devait rejoindre son épouse à Montpellier, partie depuis 2 ans fonder une entreprise. « Territoire, très prisé et réputé impossible à obtenir » confie-t-il. Vers le mois de mars, on lui a confirmé que son dossier pour l'académie de son choix est accepté. À ce moment-là, rien n'est encore fait. Car pour lui, comme pour les autres, tout se joue lors de la (fameuse) phase inter académique, pendant laquelle l'enseignant formule un vœu pour le poste auquel il prétend. « Un poste de prof d'EPS se libérait dans un lycée réputé difficile, un peu à l'extérieur de la ville. Les élèves m'ont très bien accueilli. » Tout s'est déroulé donc à merveille et dans un temps record pour le couple. S'ils coulent des jours heureux en savourant ce pari remporté, tous n'ont pas cette chance.

Un déséquilibre selon les zones

« Le ministère de l'Éducation nationale vous informe qu'il n'a pas été possible, dans le cadre du mouvement interdépartemental, de réserver une suite favorable à votre demande de changement de département ». Ils sont nombreux, ces membres de l'Éducation nationale à recevoir ce genre de courrier. Les situations d'éloignement sont les plus évoquées, car souvent

les plus urgentes. Elles concerneraient selon le ministère de l'Éducation nationale, un peu plus d'un tiers du personnel. Beaucoup de familles sont au cœur d'une problématique épineuse et le vivent difficilement.

Véronique, mère de famille de trois enfants en Indre-et-Loire et enseignante dans le primaire, en pleine campagne, vit à trois heures de transport journalier des siens. Pour elle, le principe des mutations crée des inégalités de traitement selon les départements. « Certains territoires déficitaires, comme c'est mon cas, sont de véritables prisons. Depuis 5 ans, on refuse de me laisser sortir. Pourtant, mon barème est impressionnant. »

Le fameux barème évoqué par Thomas précédemment n'est en effet pas toujours suffisant: il faut aussi qu'un poste soit libéré à l'endroit demandé. Pour cette épouse et mère de famille, cette classification ne veut plus rien dire. « Quand, je vois des jeunes collègues de départements excédentaires qui obtiennent gain de cause, avec moins de points, je me dis que l'argument du barème national qui est le premier qu'on m'objecte, c'est de la blague. C'est honteux. Un peu comme si on faisait redoubler un élève avec 18 de moyenne, alors que l'on accorderait le passage à son voisin de table qui a de moins bonnes notes ». Quel est le quotidien des milliers de professeurs, qui comme Véronique, sont victimes d'une situation dont ils ne voient pas poindre le bout ?

Le quotidien des familles éloignées

Pour Véronique, comme pour d'autres, difficile de penser au lendemain. Pierrick, enseignant dans la Creuse, vit depuis plus de 4 années séparé de sa compagne, basée sur Lyon. Ce trentenaire multiplie les demandes en tout genre, il a même tenté de faire jouer certains pistons, mais rien ne se passe. « Il est impossible de nous projeter dans l'avenir. Mon couple est régulièrement en danger, j'ai la terrible sensation que nous ne pouvons plus que nous en remettre au hasard, tant le calibrage des postes fluctue chaque année. Il n'y a aucune échéance. »

Véronique le confirme: ces situations causées par la non obtention de la mutation sont insupportables. « Le plus terrible, c'est de ne pas savoir comment se dessine son futur. Il n'existe aucune transparence sur la possibilité d'une mutation dans les années à venir. Notre vie familiale est ainsi mise en attente ».

Tous deux pensent à démissionner. Mais dans un contexte difficile, il est encore plus aventureux de lâcher la proie pour l'ombre. Et comme le souligne Pierrick, « si on s'arrête, on sait qu'on ne sera pas remplacé dans nos classes ». Pourquoi est-il si difficile pour ces enseignants, qui réunissent largement toutes les conditions de voir leurs voeux exaucés ?

À qui la faute ?

Pour les professeurs interrogés, les difficultés à obtenir gain de cause sont liées, en grande partie, à la réforme des retraites. Véronique abonde, elle nous rappelle que les enseignantes mères de trois enfants - comme c'est son cas - n'ont plus la possibilité aujourd'hui, de partir en retraite après 15 ans d'ancienneté. « Il est évident que cela permettait, il y a encore quelques années de réguler les flux. »

Autre conséquence: l'allongement du travail, avec des départs en retraite différés, libère moins de postes. Selon Pierrick, la suppression massive de postes dans l'Éducation nationale, grippe le mécanisme de mutation. « Les règles ne sont plus appliquées, tout simplement parce qu'elles sont devenues inapplicables. Des postes non renouvelés dans les départements excédentaires voilent considérablement l'horizon. »

Enfin, dernier facteur aggravant pointé par l'ensemble des témoins de ce dossier : le parachutage d'enseignants stagiaires qui amenuisent les chances de mutation. Leur affectation prioritaire sur

certains postes moins exposés amène le vivier de recrutement à se restreindre. Comment débloquer de pareilles situations?

« Plus d'air »

Conscient de la grogne enseignante, le ministère de l'Éducation nationale compte sur le fait d'avoir jugulé les suppressions de postes. Facteur dénoncé par l'ensemble des intervenants de ce dossier, le Ministre Vincent Peillon, souhaite ainsi donner « plus d'air » aux mutations pour les rapprochements de conjoints dans les années à venir. Ce dernier reconnaît que l'on ne peut se satisfaire des résultats actuels. Il s'estime conscient et préoccupé des difficultés familiales et humaines pour tous les professeurs en attente.

Pour les professeurs intervenants sur ce dossier, il est impératif d'agir au cas par cas, à l'échelle départementale. Chaque territoire fonctionne différemment, et les critères retenus sont invariables. « Certains éditent une circulaire d'autre pas. Il faut des critères justes et nationaux pour traiter tous les rapprochements de conjoints ». Ces témoins sont favorables à une gestion qualitative de ce que l'on appelle les ineat/exeat. Concrètement, elles permettent de résoudre des situations particulières de rapprochement de conjoints non satisfaites. Selon eux, l'attente d'un enseignant ne doit pas dépasser 2 ans. Au bout de 2 exeat (autorisation de sortie), accordés, il faudrait accorder 1 ineat (autorisation d'entrée), de façon à éviter que ceci ne se décide en intra académique.

En somme, bon nombre de familles séparées géographiquement attendent du ministre qu'il facilite le système et remette à plat les règles de mutation afin d'améliorer la mobilité des enseignants. Pour Véronique et Pierrick, il est impératif de repenser l'ensemble des paramètres, y compris la question de l'attractivité des départements, mais également du métier (conditions de travail, salaires, éducation prioritaire, etc). Les enjeux sont fondamentaux, ils concernent beaucoup de couples, de familles, de personnes en situation de handicap qui attendent de voir leur situation évoluer